

RTCG - Règlement du tournoi de simples

1. Le tournoi se joue sous le patronage de l'AFT.
2. La tenue de tennis est de rigueur
3. Le tournoi se disputera du 18 juillet au 28 juillet. Les inscriptions seront clôturées le mardi 16 juillet à 20h. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 17 juillet 2024 .
4. Les inscriptions se feront prioritairement via le site Internet www.aftnet.be ou par téléphone au 071/355690.
5. Les joueurs ne seront pas convoqués. Ils devront prendre connaissance de l'horaire de leur premier match en consultant les tableaux sur www.aftnet.be. Ils confirmeront leur horaire en suivant la procédure.
6. Lorsque les tableaux auront été tirés, les horaires communiqués ne pourront plus être modifiés, sauf circonstance exceptionnelle et accord PREALABLE du juge-arbitre.
7. Les joueurs inscrits devront être disponibles en semaine après 18h et toute la journée le jour des finales pour lesquelles ils se sont qualifiés. Toute modification à ce point de règlement sera laissée à l'appréciation du juge-arbitre.
8. Le droit d'inscription est de 10 € au premier tour et de 5 € au second tour. Toute inscription est définitive, son montant reste dû dans sa totalité même si le joueur ne participe pas aux épreuves pour lesquelles il est inscrit.
9. Toutes les rencontres se disputent en deux sets gagnants. Elles se jouent sur 2 terrains en brique pilée. Si le juge-arbitre l'estime nécessaire, des rencontres pourraient avoir lieu dans des installations extérieures au club.
10. Les joueurs sont tenus d'être présents ¼ d'heure avant l'heure prévue. Tout joueur non présent à l'appel de son match sera définitivement « scratché ».
11. Chaque joueur doit être en possession de quatre balles de marque identique et en bon état.
12. Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter les inscriptions dans certaines catégories, de refuser une inscription ne présentant pas de disponibilités suffisantes ou cohérentes et, d'une façon générale, de refuser toute inscription sans devoir fournir de justification.
13. Le règlement du Critérium du Hainaut et le code de conduite sont d'application.
14. Le juge-arbitre et ses adjoints trancheront sans appel tous les cas non prévus par le règlement et prendront toutes les mesures nécessaires à la bonne marche du tournoi.
15. Toutes les finales auront lieu le dimanche 28 juillet.
16. Toute inscription implique l'adhésion au présent règlement.

Juge-arbitre : Christopher Van Rillaer

Approuvé par l'A.F.T.